



Siège :
Cavaillon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PROVENCE LUBERON DURANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011

~
ARRONDISSEMENT D'APT

Nombre de
membres
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26

L'an deux mille onze et le quinze décembre, à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Provence Luberon Durance, légalement convoqués le sept décembre deux mille onze, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la Salle des Associations - Mairie des Taillades, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUCHET.

N° 2011-12-
02

OBJET :
Budget
principal
2011 :
décision
modificative
n°2

Étaient présents :

M. ALQUIE Bernard — M. BARNAUD Claude — M. BATOUX Philippe —
Mme BASSANELLI Magali — M. BOUCHET Edmond — M. BOUCHET
Jean-Claude — M. COURTECUISSÉ Patrick — M. DAUDET Gérard —
Mme GIRARD Nicole — Mme GONTHARD Sylviane — M.
LAZZARELLI Jean-François — M. LORELLO Patrice — M. MOUNIER
Christian — Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse — M. MOURIER
Daniel — M. NECTOUX Philippe — Mme PAUL Joëlle — M. PEYRARD
Jean-Pierre — M. SANNER André — Mme SERRE Josette.

Excusés ayant donné pouvoir :

M. BENSI Jean-Claude ayant donné pouvoir à Mme BASSANELLI Magali
M. BOREL Félix ayant donné pouvoir à Mme PAUL Joëlle
Mme DELONNETTE-ROMANO Valérie ayant donné pouvoir à M.
PEYRARD Jean-Pierre
M. RAYNE Georges ayant donné pouvoir à M. ALQUIE Bernard
Mme STOYANOV Annie ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme SUEUR Mireille ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe

Absents :

Mme GEYLER Véronique

Secrétaire de séance :

Monsieur LORELLO Patrice est élu secrétaire de séance.



- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le budget primitif 2011
- Vu l'avis de la Commission des finances du 7 décembre 2011
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 8 décembre 2011

Le budget principal 2011 de la CCPLD doit faire l'objet d'ajustements pour tenir compte de l'exécution budgétaire.

La section de fonctionnement est modifiée en dépenses au chapitre 012 « Charges de personnel » avec une augmentation des crédits et en recettes au chapitre 70 « Produits des services » avec le constat d'un encaissement supérieur aux prévisions. La modification s'équilibre à hauteur de 76 000€.

La section d'investissement doit également être modifiée en dépenses, sans ajout de crédits, par un virement de 1 500€ du chapitre 21 « Immobilisations corporelles » au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » afin de pouvoir assurer le reversement des cautions aux familles utilisatrices des structures de la petite enfance.

Il est proposé une décision budgétaire modificative n°2 équilibrée en recettes et en dépenses selon le document ci-joint.

**Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
délibère, et
par 26 voix, 0 contre, 0 abstention**

- **ADOpte** la décision budgétaire modificative n°2 soumise à son examen et annexée à la présente. (Annexe 1) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 16 décembre 2011

Le Président,



Pour le Président,
et par délégation
le Vice-Président
Bernard ALQUIÉ

Jean-Claude BOUCHET

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le ... 19/12/2011

De la publication le ... 19/12/2011

Fait à Cavaillon, le ... 19/12/2011



Pour le Président,
et par délégation
le Vice-Président
Bernard ALQUIÉ

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté de communes ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.